

François BOUEIL
24 rue Louis Girard
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

IDF EXPERTISE & CONSEIL
23 rue Paul Valéry
75116 PARIS

PARSYS SA

Société Anonyme au capital de 4 625 001 €
Siège Social : 2, rue du Centre – 93 885 Noisy Le Grand cedex
RCS BOBIGNY 382 824 738

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE
L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU
PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE PARSYS**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société **PARSYS** et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, appellent de notre part les observations suivantes :

- les procédures de contrôle interne de la société ont fait l'objet de profondes modifications depuis le contexte de la restructuration de la société mise en œuvre suite au redressement judiciaire ;
- les nouvelles procédures mises en place n'ont pas à ce jour fait l'objet d'une formalisation, les efforts de la société étant depuis lors concentrés sur les activités commerciales et de diversification dans le domaine de la santé ;
- dans ce cadre, les contrôles que nous réalisons s'appuient principalement sur les contrôles réalisés par l'Expert Comptable de la société, à qui la société a confié une mission étendue de direction financière, dont notamment la supervision des activités comptables, fiscales et financières et la production des états financiers sociaux et consolidés. Notre évaluation des procédures a notamment intégré au cours de l'exercice la revue des procédures suivies dans le cadre de la mise en place de nouveaux contrats de location, et de la réalisation des inventaires physiques de fin d'exercice.

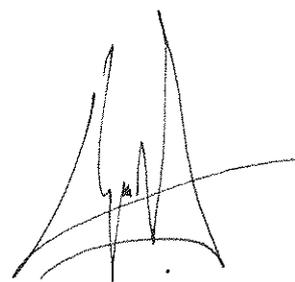
AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Velizy-Villacoublay et à Paris, le 28 janvier 2010



François BOUEIL



IDF EXPERTISE & CONSEIL
NEXIA International
Représentée par
Eric CHAPUS